This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

LF
4452
A3

YD 15121

Digitized by Google

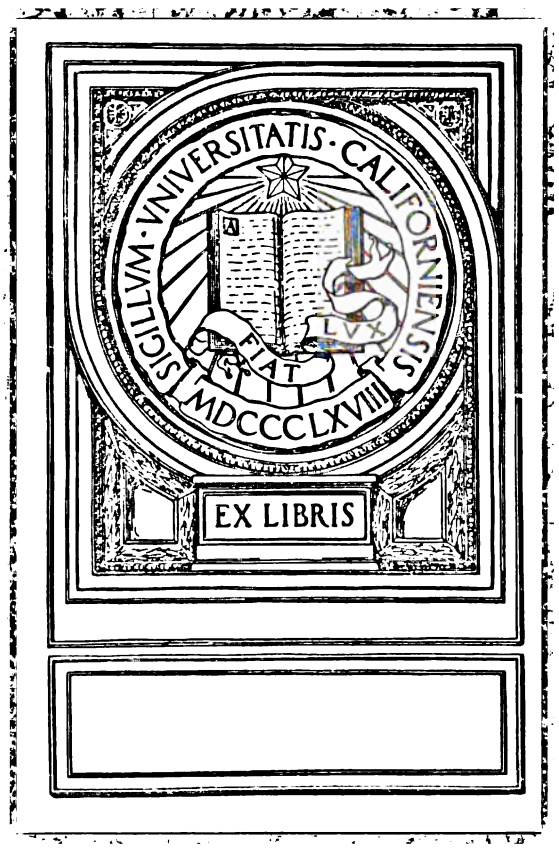

Digitized by Google

APERÇU

SUR L'ORGANISATION

DE

L'UNIVERSITÉ DE COPENHAGUE

UNIV. OF
CALIFORNIA

COPENHAGUE

Imprimé par J. H. Schultz

1878

Digitized by Google

LF1452
A3

UNIV. OF
CALIFORNIA

Digitized by Google

UNIV. OF CALIFORNIA

I.

L'Université de Copenhague, qui est une institution d'État, est placée sous le ressort du ministre des cultes et de l'instruction publique, mais un conseil, composé des deux professeurs les plus anciens de chaque faculté (3 de la faculté de philosophie) et de cinq membres librement élus par tous les professeurs, est investi de la direction des affaires intérieures et de discipline. Il adresse au ministère des propositions sur l'administration de la fortune de l'université. À la tête de ce conseil et du corps des professeurs est placé un recteur, élu pour un an par tous les professeurs parmi les professeurs qui font partie du conseil. Le conseil s'appelle *Consistorium*, le recteur *Rector magnificus*.

L'université possède en redevances, terres et capitaux une fortune considérable, dont le revenu annuel, en y comprenant quelques autres sources, dépasse 382000 *Krones* (1 Kr. = 1 fr. 37½ cts.). Les dépenses sont fixées par le budget annuel du royaume.

Des ressources, dues à la générosité de l'État et des particuliers, sont affectées à des subventions en faveur des étudiants sans fortune, et distribuées suivant des règles, fixées pour chaque fondation, par le conseil de l'université ou d'autres administrations, composées de professeurs. Toutes les subventions ainsi accordées aux étudiants et aux jeunes gens qui, après avoir terminé leurs études, poursuivent leurs travaux en restant en relation avec l'université, s'élèvent annuellement, outre les logements gratuits mentionnés plus tard, à plus de 126000 Kr.

II.

L'université se compose de 5 facultés, savoir: les facultés de théologie (protestante-luthérienne), du droit & des sciences politiques, de la médecine, de la philosophie (comprenant la philosophie, l'histoire & la philologie) et enfin des sciences mathématiques & naturelles. Elle est

M21950

Digitized by Google

chargée de l'enseignement et examine les étudiants, qui ont terminé leurs études dans chaque faculté. Les examens leur ouvrent l'accès des emplois ecclésiastiques, de la magistrature et d'autres branches du service de l'État (y compris aussi le haut enseignement) ou leur permettent d'exercer la médecine et d'entrer dans le barreau.

L'école polytechnique pour les mathématiques et les sciences physiques et naturelles appliquées est, avec l'école de pharmacie, dans une certaine connexion avec l'université (par des professeurs en partie communs aux deux établissements, en partie spéciaux).

Le personnel enseignant se compose:

a. de professeurs titulaires (ou *ordinaires*), dont 5 pour la faculté de théologie, 8 pour le droit, 8 pour la médecine, 11 pour la philosophie et 7 pour les sciences mathématiques et naturelles;

b. de lecteurs (2 dans la faculté de médecine et 3 dans celle de philosophie pour le Français, l'Allemand et l'Anglais, 1 dans la faculté des sciences mathématiques et naturelles pour la chimie);

c. de maîtres extraordinaires sous la dénomination de *Docent* (souvent ayant le titre de professeurs) nommés à vie ou pour un certain temps, et

d. des *privatdocents*, qui font des cours non salariés.

Quelques places de *docents extraordinaires* peuvent être considerées comme permanentes p. ex. dans certaines parties de la zoologie etc.

Les professeurs de théologie et de droit ne sont pas nommés pour des branches spéciales, mais se partagent entre eux les cours. Quant aux autres facultés, voici pour chacune d'elles, la nomination des chaires officielles: Faculté de médecine: anatomie générale, anatomie pathologique et pathologie générale, pathologie et thérapeutique spéciales, chirurgie, opérations chirurgicales, cliniques médicale et chirurgicale, accouchements et maladies des enfants, pharmacologie, médecine légale et hygiène publique; faculté de philosophie: philosophie (2), esthétique, histoire (3), philologie classique (2), philologie orientale (2, pour les langues sémitiques et pour celles de l'Inde), et philologie des langues du Nord; faculté des sciences mathématiques et naturelles: physique, chimie, zoologie, botanique, minéralogie, mathématiques et astronomie.

Les professeurs et les lecteurs titulaires et les *docents* extraordinaires (ɔ: tous les maîtres salariés) sont nommés par le roi sur la proposition du ministre des cultes & de l'instruction publique, souvent à la suite d'un concours, qui est jugé par un comité spécial. Les règles générales concernant les titres nécessaires pour devenir professeur ne sont pas l'objet

Digitized by Google

d'une loi. Pour être *privatdocent* il suffit d'avoir pris le grade de docteur dans la faculté où l'on veut enseigner.

Tout professeur est tenu de faire son cours public par semestre. Les cours et les exercices sont absolument gratuits, à très-peu d'exceptions près. En s'inscrivant pour les examens on acquitte un droit (de 4 Kr. pour l'examen préparatoire et de 8 Kr. pour l'examen définitif), qui revient à la caisse de l'université ou à des employés secondaires, les appariteurs, et dans quelques cas seulement pour une très-petite part au doyen électif [*decanus*] de la faculté où a lieu l'examen. Le recteur touche une partie des droits, que les étudiants ont à payer pour leur immatriculation (24 Kr.) et pour le certificat constatant qu'ils ont complètement terminé leurs cours académiques. Une portion de ces droits sert aussi à augmenter un peu les émoluments attachés au décanat. Pour les promotions au doctorat le recteur, les doyens et les professeurs qui jugent la thèse, reçoivent en tout un droit de 140 Kr., mais en dehors des facultés de médecine et de philosophie les promotions sont assez rares, et le casuel légal des professeurs est insignifiant; ce n'est que pour le recteur, qu'il s'éleve à la somme de 1000 Kr. par an environ. Beaucoup d'étudiants des facultés de droit et de théologie de même que les étudiants en médecine se réunissent souvent plusieurs ensemble pour prendre des répétitions chez des candidats plus âgés *(manuducteurs)* auxquels ils paient une rétribution convenue.

Les professeurs et les lecteurs reçoivent de l'université un traitement fixe, qui va en augmentant suivant les années de service depuis 3200 Kr., pour les lecteurs 2400 Kr., jusqu'à 6000 Kr., pour les lecteurs 5200 Kr. Les traitements fixes de tous les professeurs et lecteurs titulaires sont portés dans la loi de finances de 1878 — 79 pour une somme de 202650 Kr. Quelques professeurs (ceux d'obstétrique, d'anatomie, de physiologie, de minéralogie, de chimie, d'astronomie et de zoologie, ainsi que deux par rang d'ancienneté) ont en outre un logement gratuit, et 8 autres reçoivent une indemnité de logement de 800 Kr.; d'autres enfin touchent 200 Kr. à 600 Kr. pour certaines fonctions, qui se rattachent à l'administration de l'université. Quelques-uns ont des emplois en dehors de l'université, p. ex. les médecins des hôpitaux.

Les *docents* extraordinaires ont un traitement variable, de 1200 Kr. à 3000 Kr. La somme totale s'élévait dans la loi des finances de 1878 — 79 à 15800 Kr. environ.

Les employés attachés aux collections de l'université (bibliothèques, musées etc.) reçoivent un traitement à part, lorsqu'ils ne sont pas professeurs.

Les cours ont lieu pendant les 2 semestres, savoir le premier du 1 février au 9 juin, et le second du 1 septembre au 22 décembre. Du 7 au 31 janvier et du 10 juin au 9 juillet ont lieu les examens, mais

Digitized by Google

ils prennent quelquefois plus de temps dans l'une ou l'autre des facultés. Les vacances durent du 23 décembre au 6 janvier et du 10 juillet au 31 août.

Il existe pour ceux qui ne sont pas bacheliers, un examen de jurisprudence d'un ordre inférieur. Cet examen ne donne pas accès aux fonctions de juge ou d'avocat près les cours d'appel. Les pharmacies ne peuvent être exploitées que par des pharmaciens qui (sans être bacheliers) ont subi un examen devant une commission composée de professeurs de l'université et de pharmaciens. Aucun pharmacien ne peut exercer la médecine. Pour les chirurgiens dentistes il y a un examen spécial.

L'université possède, outre les bâtiments universitaires avec leurs amphithéâtres, une bibliothèque (contenant de 230,000 à 250,000 volumes et mscr.), un laboratoire de chimie (outre celui de l'école polytechnique), un laboratoire de physiologie, un jardin botanique, des musées de zoologie et de minéralogie, et un observatoire astronomique.

Des exercices cliniques se font dans les deux principaux hôpitaux de Copenhague, où les places de médecin doivent être en partie occupées par des professeurs de l'université. Une clinique d'accouchement est établie à la Maternité de Copenhague où un professeur de l'université est accoucheur en chef.

III.

Pour être admis à suivre les cours à l'université il faut avoir passé un examen d'immatriculation dans un collège de l'État ou un collège privé jouissant des mêmes droits. Certains autres examens donnent aussi le droit d'être immatriculé, pourvu qu'on subisse un examen supplémentaire.

Pour l'examen d'immatriculation, il y a bifurcation. Le baccalauréat ès-lettres donne le droit de se présenter aux examens définitifs dans toutes les facultés de l'université, le baccalauréat ès-sciences celui d'entrer à l'école polytechnique sans examen d'entrée et de se présenter aux examens définitifs de l'université, à l'exception des examens de théologie et de droit. Avant d'être admis à ces examens les bacheliers ès-sciences doivent subir une épreuve supplémentaire, respectivement dans les langues latine et grecque et dans la langue latine.

Personne, quelle que soit sa confession, n'est exclu du droit de prendre ses inscriptions à l'université. Les femmes peuvent également prendre leurs inscriptions et ont alors le même accès que les autres étudiants à suivre des cours à leur choix, à se présenter aux examens et à prendre les degrés universitaires, pourvu qu'elles remplissent complètement les mêmes

Digitized by Google

conditions que les étudiants du sexe masculin par rapport aux examens préliminaires et à l'étude préparatoire ainsi qu'aux examens définitifs et à la soutenance des thèses. Toutefois, en théologie, elles ne pourront se présenter à l'examen définitif, mais leurs études se termineront par une épreuve particulière de religion.

Avant de pouvoir se présenter à l'un des examens spéciaux des facultés, il faut avoir suivi pendant deux semestres un cours préparatoire de philosophie et subi un examen dans cette branche. Les étudiants en médecine ont à passer un examen préparatoire spécial en zoologie, botanique, physique et chimie.

1874	ont été	immatriculés	151	étudiants
1875	—	—	137	—
1876	—	—	143	—
1877	—	—	170	—
1878	—	—	171	—

18	ont suivi les cours		premier semestre . .		étudiants
			second semestre . .		—
18	—	—	premier semestre . .		étudiants
			second semestre . .		—
18	—	—	premier semestre . .		étudiants
			second semestre . .		—
1877-78	—	—	premier semestre . .	963	étudiants
			second semestre . .	836	—
1878-79	—	—	premier semestre . .	947	étudiants
			second semestre . .		—

Les étudiants qui reçoivent ou qui sollicitent des subventions sont seuls obligés de justifier qu'ils ont chaque semestre suivi un certain nombre des cours, dont on leur laisse d'ailleurs le choix. Il va sans dire qu'on leur donne des indications et des conseils soit d'une manière générale soit à chacun d'eux en particulier. Tout étudiant, qui veut passer un examen définitif, doit justifier, qu'il a, au moins dans une certaine mesure, profité de l'enseignement académique.

Les étudiants demeurent en ville á l'exception de ceux auxquels leur manque de fortune a fait obtenir une place dans un des quatre établissements *(collèges)* qui renferment des logements gratuits à leur usage. Le plus grand de ces établissements, auquel est attaché un professeur, chargé de la direction et de la surveillance, peut loger 100 étudiants, le second 24 et les deux autres

Digitized by Google

chacun 16. Outre le logement gratuit les étudiants du premier *collège* ont le chauffage et une subvention mensuelle de 40 Kr. Dans les autres *colléges* cette subvention est très-petite ou nulle. Les étudiants doivent veiller eux-mêmes à leur entretien.

Les peines disciplinaires comprennent des remontrances, la privation des subventions et l'expulsion de l'université *(relegatio)*; mais comme les étudiants logent pour la plupart en ville, et qu'ils sont à présent sous la juridiction des tribunaux ordinaires et de la police, ce n'est que rarement que l'université y a recours. Elles ne sont guère appliquées que pour des délits académiques, qui sont très-rares ou qui donnent du moins très-rarement lieu à des plaintes.

IV.

Il faut remarquer d'une manière générale, que le droit d'exercer ou d'entrer dans les emplois de l'État est attaché aux examens et non aux grades. Le grade donne le droit d'enseigner comme *privatdocent*, mais ne sert du reste qu'à fournir une preuve de capacité scientifique. Pour être nommé, professeur ou lecteur, à l'université il n'est nullement nécessaire de posséder un grade académique. Aussi les grades sonts-ils recherchés plus rarement dans les autres facultés que dans celle de médecine.

La faculté de théologie confère les grades de docteur et de licencié, les quatre autres celui de docteur seulement. Dans la première le grade de docteur n'est conferé qu'à des hommes, dont la réputation scientifique est déjà établie ou qui occupent une position considérable. Le grade de licencié dans cette faculté et celui de docteur dans les autres peuvent être obtenus par tout candidat qui a passé son examen avec une bonne note (c'est-à-dire un nombre déterminé de points) et qui soutient de vive voix une thèse composée par lui et admise par la faculté; — dans la faculté de philosophie et celle des sciences mathématiques et naturelles les examens spéciaux sont ainsi organisés, qu'il n'est pas nécessaire d'obtenir une certaine note pour avoir accès aux grades académiques.

Dans les années 1877 — 78 ont été créés docteurs ou licenciés:

docteurs en théologie . . . /
licenciés en — . . . /
docteurs en droit . . . . . /
— en médecine . . . /8
— en philosophie . . /8

(Ce dernier nom est commun à la faculté de philosophie et à celle des sciences mathématiques et naturelles.)

Digitized by Google

Les examens se font par les professeurs titulaires, auxquels sont adjoints des hommes considérés, étrangers à l'université.

Toutes les épreuves se composent d'une partie écrite et d'une partie orale.

L'examen de théologie donne accès aux emplois ecclésiastiques dans l'Église nationale. L'examen comprend l'exégèse de l'ancien et du nouveau testament, la dogmatique et la symbolique, la morale & la philosophie religieuse et l'histoire ecclésiastique. Les candidats ont d'abord à traiter par écrit 6 questions (il leur est accordé 3 heures pour chacune d'elles), et s'ils satisfont à ces épreuves, ils passent ensuite l'examen oral (où on examine en général trois aspirants par jour). Les résultats de l'examen sont indiqués par une note spéciale pour chacune des 5 branches nommées ci-dessus et par une note générale déduite des précédentes (première note à laquelle on peut ajouter *avec distinction*, seconde note, qui comprend deux degrés, et troisième note). Avant de pouvoir obtenir un emploi, chaque candidat doit prêcher un sermon et subir un examen de catéchiste, épreuves qui sont jugées par un des professeurs de la faculté de théologie et un pasteur de Copenhague, la dernière en outre par un évêque.

L'examen de droit donne accès au barreau, à la magistrature et aux emplois administratifs. Il y a 7 épreuves écrites. L'examen oral comprend la philosophie du droit, le droit romain, le droit civil danois (2 parties), le droit criminel danois, la procédure danoise, le droit public positif, l'histoire du droit danois. Les notes spéciales sont au nombre de 8, et la note principale, outre la note *avec distinction*, se divise en trois degrés.

L'examen des sciences politiques est un titre de recommandation pour certains emplois administratifs, sans être cependant exigé pour aucun d'eux. Il y a 4 épreuves écrites. L'examen oral comprend le droit constitutionnel et administratif danois, l'encyclopédie du droit danois, l'économie politique, la science des finances, la statistique du pays, l'encyclopédie des sciences politiques, le droit public général, l'histoire politique, le droit des gens, la théorie de la statistique et la statistique comparative. Les notes spéciales sont au nombre de 10, et la note principale se divise en 3 degrés.

L'examen de médecine. 3 épreuves écrites de médecine, de chirurgie et de médi[illegible]ale, une épreuve pratique de dissection; examen oral comprenant l'an[illegible]ale, l'[illegible]ie pathologique, la pathologie et la clinique chirur[illegible]al), les opérations, la physiologie, la pharmac[illegible]que médicales (cette dernière à l'hôpital) [illegible]les, auxquelles il en faut ajouter 2 pou[illegible]ssus p. 5, savoir une pour la

Digitized by Google

chimie et une autre pour la physique, la zoologie et la botanique; note principale en trois degrés. Cet examen se divise en 2 parties, dont la seconde comprend les branches qui constituent la médecine pratique proprement dite, mais dans aucun cas il ne doit y avoir plus d'un an d'intervalle entre la première et la seconde partie. Pour être admis à la seconde partie de cet examen il faut prouver par des certificats qu'on a participé pendant un semestre aux cliniques pratiques de médecine et de chirurgie, à un cours clinique sur les maladies de la peau et la syphilis, et à un cours clinique sur les accouchements et les maladies infantiles. Après avoir subi l'examen les candidats sont tenus de suivre un cours à la Maternité pour acquérir le droit de pratiquer comme accoucheurs.

L'examen de philologie & d'histoire donne accès aux emplois de professeurs et recteurs dans les écoles secondaires. 9 épreuves écrites; examen oral comprenant la philologie grecque & latine, l'histoire et la philologie nordique; note principale en trois degrés. Les candidats ont en outre à subir un examen d'enseignement pratique à l'école métropolitaine.

Il y a encore dans les facultés de philosophie et de sciences mathématiques et naturelles des examens spéciaux, qui roulent sur une science choisie par le candidat et les branches principales de cette science. Ils comprennent des épreuves écrites et orales. L'examen de physique et de mathématiques (ensemble) et celui d'histoire naturelle donnent accès aux écoles secondaires comme des sousrecteurs ou maîtres supérieurs. Ou acquiert le même droit par l'examen polytechnique passé à l'école polytechnique.

Comme les candidats peuvent quitter l'épreuve écrite sans la terminer, qu'il leur est loisible de se retirer lorsque cette épreuve — sans être rejetée — donne un résultat, qui ne les satisfait pas, et qu'ils ont enfin la permission d'abandonner l'examen oral avant d'avoir été examinés dans toutes les branches, il est assez rare, qu'il y ait des refus, soit pour l'épreuve écrite (c'est-à-dire que les candidats ne soient pas admis à l'examen oral) soit pour l'épreuve orale.

L'examen de théologie a été subi	en	1874	par 43
	-	1875	- 44
	-	1876	- 42
	-	1877	- 46
	-	1878	- 31
L'examen de droit a été subi	en . . .	1874	par 30
(non compris l'examen de droit d'ordre inférieur.)	- . . .	1875	- 22
	- . . .	1876	- 34
	- . . .	1877	- 27
	- . . .	1878	- 28

Digitized by Google

L'examen des sciences politiques a été subi en	1874	par 4
-	1875	- 1
-	1876	- 8
-	1877	- 7
-	1878	- 4

L'examen de médecine a été subi en	1874	par 48
-	1875	- 41
-	1876	- 41
-	1877	- 50
-	1878	- 43

L'examen d'histoire et de philologie a été subi en . . .	1874	par 9
- . . .	1875	- 7
- . . .	1876	- 6
- . . .	1877	- 6
- . . .	1878	- 5

En outre ont passés des examens spéciaux *(conférences)* dans des branches appartenantes à la faculté de philosophie ou à celle des sciences mathématiques et naturelles en . . .	1874	- 9
- . . .	1875	- 10
- . . .	1876	- 5
- . . .	1877	- 6
- . . .	1878	- 5

Il faut observer, que plusieurs de ceux qui sont immatriculés comme étudiants à l'université, passent des examens dans les sciences mathématiques et naturelles à l'école polytechnique, et qu'il y en a aussi un assez grand nombre, qui se font immatriculer à l'université pour obtenir un certificat constatant qu'ils possèdent une certaine instruction, mais sans avoir l'intention de subir un examen définitif, puisqu'ils se livrent tout de suite à d'autres occupations. Enfin le chiffre de ceux, qui sont detournés par les circonstances de la carrière qu'ils avaient songé à suivre, est sans doute assez élevé.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

14 DAY USE
RETURN TO DESK FROM WHICH BORROWED
LOAN DEPT.
This book is due on the last date stamped below, or on the date to which renewed.
Renewed books are subject to immediate recall.

JAN 28 1960

REC'D LD
JAN 30 1960

REC. CIR. JAN 18 1979

LD 21A-50m-4,'59
(A1724s10)476B

General Library
University of California
Berkeley

Digitized by Google

Gaylamount
Pamphlet
Binder
Gaylord Bros., Inc.
Stockton, Calif.
T. M. Reg. U. S. Pat. Off.

N21950

LF
4452
A3

THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google